



LE PARTENAIRE INFORMATIQUE DU MAINTIEN A DOMICILE

INFOLOGIS – 10 rue Just Veillat – 36000 CHATEAUROUX
Tél 02.54.08.70.80 – Fax 02.54.08.70.89 – Email : infologis@orange.fr

Date : 24 juin 2020

VERSION 7.0.1

Gestion des contrats de travail

Suppression d'un avenant

page 2

AG2R – Justification des arrêts de travail

Extraction des arrêts pour aide d'urgence et indemnisation

page 3

Gestion des contrats de travail

Il est désormais possible de supprimer un avenant au contrat de travail en cas de refus de signature par le salarié.

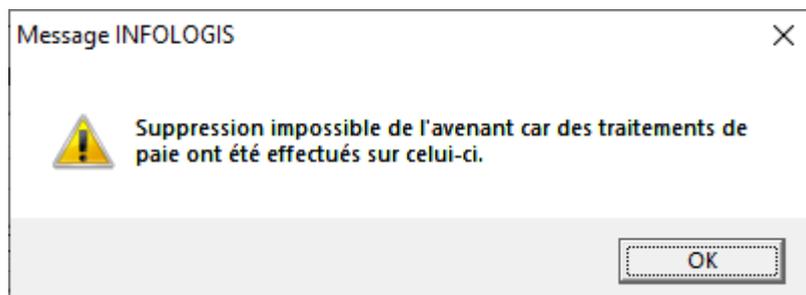
Éléments du contrat de travail

Aidant : [REDACTED]

Origine	Caractéristiques	Elements de paie	Droits aux congés	Fin du contrat		
Numéro Avenant	04	Date d'effet	01/06/2020	Ajouter Qualification		
Qualif. Prof.	AGENT A DOMICILE					
Regroup. budget	AIDES ET EMPLOYES A DOMICILE					
Nomenclature P.C.S.	Catégorie	PERSONNELS DES SERVICES DIRECTS AUX PARTICULIERS				
Code P.C.S.	563b	Fonction	Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales			
Grille	Grille déroulement de carrière	CATÉGORIE A				
Date départ calcul de grille	22/10/2007	Jours de suspension	554,50	Date référence	28/04/2009	
Coefficient / Niveau	281,000	Taux horaire	9,968	Catégorie	A	
Ancienneté	Date de départ	01/10/2007	Jours de suspension	555,50	Date référence	08/04/2009
Durée de travail	136,00	Fréquence	Mensuelle			
Changement de situation administrative	<input type="checkbox"/>					
Code population rattachement prévoyance						
Accord de modulation	<input checked="" type="checkbox"/>	Paiement des heures positives	<input checked="" type="checkbox"/>	Retrait des heures négatives	<input type="checkbox"/>	
Commentaires						
Ajouter	Imprimer	Supprimer	OK	Annuler		
Imprimer	Mises à disposition	Suivi Contrat	OK	Retour		

Uniquement sur le dernier avenant et numéro avenant # 0 (car origine du contrat), alors le bouton [Supprimer] est possible.

Selon les traitements de paie effectués depuis la date d'effet du dernier avenant, la suppression peut ne pas être permise :



AG2R – Justification des arrêts de travail

L'AG2R est un des organismes qui gère la couverture prévoyance de la CCN de la Branche de l'Aide à Domicile

Si vous êtes adhérent à cet organisme, vous avez dû recevoir un mail avec pour objet : « Aide d'urgence et indemnisation des arrêts de travail ».

En cette période de crise, affrontons ensemble les difficultés !

Pour faire face à la crise sanitaire que nous traversons, AG2R Prévoyance et CNP Assurance se mobilisent pour vous accompagner dans la gestion de cette situation inédite.

C'est dans une démarche solidaire que nous avons mis en place un plan d'accompagnement spécifique pour la Branche de l'Aide à Domicile.

Ce dispositif permet de solliciter une aide dans le cadre des arrêts de travail dérogatoires pour les salariés qui n'ont pas eu d'autres solutions pour la garde à domicile de leurs enfants de moins de 16 ans ou pour leurs enfants en situation d'handicap, sans limite d'âge.

Dans ce contexte inédit, nous avons besoin d'identifier la nature des arrêts. Afin que vous puissiez bénéficier de l'aide d'urgence et que les arrêts de travail soient indemnisés, nous avons besoin de connaître leur nature.

Vos démarches :

Arrêts de travail garde d'enfant – demande d'aide exceptionnelle :
Vous sollicitez une aide exceptionnelle pour les arrêts de travail garde d'enfants. La demande d'intervention sociale se fait par l'association en remplissant le formulaire ci-dessous avant la date limite du 15 juillet 2020.

[Télécharger le formulaire >](#)

Déclaration de la nature des arrêts de travail :

Pour que nous procédions à l'indemnisation des arrêts de travail, nous vous prions de remplir le formulaire d'identification de la nature des arrêts. Sans ce formulaire, nous ne pourrions pas procéder à l'indemnisation. Ce formulaire doit nous être adressé avant la date limite du 15 juillet 2020.

[Télécharger le formulaire >](#)

Ce qui se passe :

- Depuis janvier dernier, l'AG2R a mis en place un nouveau service (AG'AT) qui permet la dématérialisation des demandes de remboursement des compléments prévoyance des arrêts de travail via la DSN.
- Dans le cadre des mesures sanitaires visant à limiter la diffusion du covid-19, les autorités publiques ont donné la possibilité aux employeurs de mettre en arrêt de travail les salariés

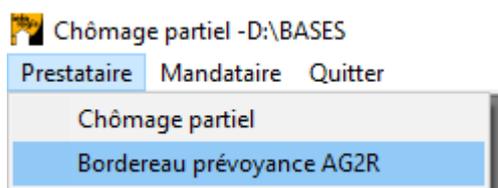
- contraints de garder leurs enfants à domicile sans possibilité de télétravail : ce sont les arrêts de travail Garde d'enfants (ATGE)
- Des arrêts de travail ont également été délivrés, à titre dérogatoire, aux salariés à risque élevé, voire à des salariés placés en isolement pour proche malade ou personne vulnérable.
 - Contrairement à CHORUM (voir LOGIS-SOCIAL 2020 « arrêts de travail covid 19 » du 30 mars 2020), l'AG2R n'avait donc, pas, dès l'origine, l'intention de couvrir ces 3 types d'arrêts, exceptionnels et dérogatoires. Aussi, n'ayant pas de précision quant au motif précis de l'arrêt de travail via la DSN, tous les dossiers d'arrêts de travail ont été mis en attente de paiement depuis le début du confinement.
 - Avec une grande mansuétude (sic), leur décision est tout de même d'indemniser les arrêts pour garde d'enfants ou pour mesure d'isolement de salarié à risque élevé, mais à compter du 4eme jour (alors que l'obligation est faite pour l'employeur au 1^{er} jour – Pour rappel, CHORUM couvre ces arrêts au 1^{er} jour).
 - Pour déclencher le paiement des compléments prévoyance sur les arrêts de travail qui débutent à compter de mars, et de manière à ce que l'organisme puisse déterminer le coût exact de leur 'démarche solidaire', il faut lui retourner impérativement **avant la date limite du 15 juillet 2020** :

➔ 1 formulaire de demande d'aide exceptionnelle au titre du Covid19 pour les arrêts de travail garde d'enfants

➔ 1 formulaire d'identification des autres arrêts de travail pour maladie.

Incidences dans le logiciel

Après installation de la version 7.0.1, l'icône 'Chômage partiel' est complété d'une nouvelle option 'Bordereau prévoyance AG2R' qui va vous permettre de compléter manuellement les formulaires demandés (nous leur avons posé la question de pouvoir fournir un fichier xls en lieu et place, mais nous avons reçu un refus catégorique !).



Extraction arrêts de travail

Début	MARS 2020	Fin	AVRIL 2020
Entité juridique	001	INFOLOGIS	
Contrat prévoyance	03	GARANTIE MAINTIEN AGRR	

- ➔ Périodes début et fin : par rapport aux demandes de l'AG2R, par défaut de mars 2020 à avril 2020
- ➔ Entité juridique : obligatoire
- ➔ Contrat prévoyance : obligatoire
- ➔ Bouton [Générer] :



Le détail est le suivant :

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	
CONTRAT	N°SECURITE SOCIALE	NOM PRENOM	SECTEUR	DATE NAISSANCE	CAT	DATE ENTREE	DEBUT ARRET DE TRAVAIL	FIN ARRET DE TRAVAIL	TYPE ARRET DE TRAVAIL	JRS ABS	SAL. REF. MENSUEL	SAL. REF. ANNUEL	NB ENF A CHARGE BRUTE	JRS S.S	TYPE INDEMNISATION		
165515				09/08/1967	10	02/01/2012	26/02/2020	10/03/2020		1	10	1746,61	20959,32	0	32,47	10	90%
165515				09/07/1980	10	15/06/2019	24/02/2020	06/03/2020		2	6	1072,53	12870,36		29,91	6	90%
165515				19/03/1981	10	19/11/2007	16/03/2020	29/03/2020		1	14	1171,92	14063,04	0	19,16	14	90%
165515				08/05/1986	10	04/06/2019	07/08/2019	31/03/2020		1	31	964,91	11578,92	0	17,91	31	70%
165515				20/09/1966	10	01/07/1987	21/01/2020	31/03/2020		1	31	1617,73	19412,76	0	25,68	31	70%
165515				02/01/1964	10	01/04/1989	02/03/2020	08/03/2020		1	7	3048,22	36578,64	0	45,55	4	90%
165515				02/01/1964	10	01/04/1989	16/03/2020	29/03/2020		1	14	3048,22	36578,64	0	45,55	14	90%
165515				15/09/1977	10	11/05/2005	10/02/2020	06/03/2020		1	6	1375,17	16502,04	0	22,44	6	70%
165515				30/10/1976	10	01/02/2010	13/02/2020	08/03/2020		1	8	1440,85	17290,2	2	22,47	8	90%
165515				09/02/1971	10	19/01/2010	09/03/2020	15/03/2020		1	7	1421,75	17061	0	23,44	4	90%
165515				05/06/1964	10	10/02/2020	03/03/2020	15/03/2020		1	13	445,35	5344,2	0	7,32	1	0%
165515				17/07/1967	10	01/12/2016	10/02/2020	13/04/2020		1	31	1390,57	16686,84	0	25,03	31	90%
165515				20/07/1997	10	17/09/2019	12/11/2019	21/04/2020		2	31	138,26	1659,12		28,9	31	70%
165515				20/04/1979	10	13/01/2014	23/11/2019	05/04/2020		1	31	1262,01	15144,12	0	20,78	31	70%
165515				04/02/1996	10	01/10/2019	03/02/2020	20/03/2020		2	20	360,5	4326		20,54	20	0%
165515				04/02/1996	10	01/10/2019	27/04/2020	03/05/2020		1	3	1620,65	19447,8	0	17,33	3	90%
165515				20/11/1974	10	01/10/2015	28/08/2019	20/03/2020		1	20	1243,95	14927,4	0	21	20	70%

R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
JRS INDEMNISATION	MONTANT INDEMNISATION	ACCIDENT CAUSE PAR TIERS	CODE POSTAL	VILLE	TAUX EMPLOI	MOTIF ABS	MONTANT JSS REGIME DE BASE	MONTANT SALAIRE EN DEDUCTION DES 3 JOURS
10	192				85,71	Maladie	324,7	192
6	10,92				91,43	Accident du travail	179,46	10,92
14	217,14				62,85	Maladie-Covid 19-sans carence	268,24	170,61
31	132,99				68,57	Maladie	555,21	132,99
31	358,05				85,71	Maladie	796,08	358,05
4	178,52				7,14	Maladie	182,2	44,63
14	624,82				7,14	Maladie-Covid 19-garde enfant	637,7	490,93
6	55,2				85,71	Maladie	134,64	55,2
8	161,28				80	Maladie	179,76	161,28
4	74,48				85,71	Maladie	93,76	18,62
1	0				85,71	Maladie	7,32	0
31	499,41				85,71	Maladie	775,93	499,41
31	0				68,57	Accident du travail	895,9	0
31	256,06				80	Maladie	644,18	256,06
20	0				68,57	Accident du travail	527,8	0
3	91,86				68,57	Maladie	51,99	0
20	152,4				80	Maladie	420	152,4

Comment remplir la demande d'aide exceptionnelle des Arrêts de Travail Garde d'enfant ?



Demande d'aide exceptionnelle Covid 19 - Arrêt de travail garde d'enfant (ATGE)

Liste des salariés concernés

Attestation sur l'honneur

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés dans ce document, que les AT déclarés sont bien liés à des gardes d'enfants et que les salariés listés ont bien bénéficié d'une mesure de complément de salaire, suite au versement des indemnités journalières, au moins équivalente au montant versé pour chacun d'eux et également de ne pas avoir bénéficié d'autre aide pour les arrêts de travail garde d'enfants, notamment au regard des aides forfaitaires déjà en place.

Fait à* : _____
 Le* : _____
 par : _____
 Nom* : _____
 Prénom* : _____
 Fonction* : _____

Merci de vous assurer que vous avez accepté l'attestation sur l'honneur et rempli les champs (cf éléments mentionnés par une astérisque).

Identification des salariés en arrêt de travail garde d'enfant et pour lesquels la demande d'aide est réalisée

Nom	Prénom	Code postal	Ville	Date de naissance	Date d'embauche	Date de début ATGE	Date de fin ATGE	Nombre de jours ATGE	Taux d'emploi	Salaire brut mensuel = Salaire de référence (Salaire brut des 12 derniers mois soumis à cotisations)	Montant IJ régime de base	Montant Salaire maintenu en déduction des 3 jours
Exemple												
Dupont	Frédérique	78900	Houilles	01/03/1978		17/03/2020	30/04/2020	45	100%	1000.00€	500.00€	464.00€
Salariés												

Se limiter aux motifs d'absence 'Maladie-Covid19-garde enfants' (colonne X)

- Nom : colonne C
- Prénom : colonne C
- Code postal : colonne U
- Ville : colonne V
- Date de naissance : colonne E
- Date d'embauche : colonne G
- Date de début ATGE : colonne H
- Date de fin ATGE : colonne I
- Nombre de jours ATGE : colonne K
- Taux d'emploi : colonne W
- Salaire brut mensuel : colonne L
- Montant IJ régime de base : colonne Y
- Montant salaire maintenu en déduction des 3 jours : colonne Z

Comment remplir l'identification des arrêts de travail ?



Identification des arrêts de travail

CCN branche de l'aide a domicile

Liste des salariés concernés hors garde d'enfant(s)

Attestation sur l'honneur

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés dans ce document sur la nature des AT autres que garde d'enfant(s).

Merci de vous assurer que vous avez accepté l'attestation sur l'honneur et rempli les champs (cf éléments mentionnés par une astérisque).

Fait à* : _____

Le* : (____/____/____)

par : _____

Nom* : _____

Prénom* : _____

Fonction* : _____

Nous vous prions d'adresser ces éléments directement à prestationsprevoyancebad.strasbourg@ag2rmondiale.fr en précisant en objet CCN BAD : IDENTIFICATION ARRÊTS DE TRAVAIL

Identification des salariés et de la nature des arrêts de travail autres que garde d'enfant(s)

Nom	Prénom	Numéro de Sécurité sociale	Date de début arrêt de travail	Date de fin arrêt de travail	Arrêt de travail pour raison de santé (Maladie ou Accident)	Salarié placé en isolement pour proche malade ou proche vulnérable (pas d'indemnisation)	Salarié en arrêt de travail à titre de prévention
<i>Exemple</i>							
Dupont	Frédérique		17/03/2020	30/04/2020	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Salariés							
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Renseigner tous les arrêts dont le motif d'absence est différent d'absence 'Maladie-Covid19-garde enfants' (colonne X)
- ➔ Nom : colonne C
 - ➔ Prénom : colonne C
 - ➔ Numéro de sécurité sociale : colonne B
 - ➔ Date de début arrêt de travail : colonne H
 - ➔ Date de fin arrêt de travail : colonne I
 - ➔ Cocher 'Arrêt de travail pour raison de santé (maladie ou accident)' si le motif d'absence est 'maladie' ou 'accident du travail'
 - ➔ Cocher 'Salarié en arrêt de travail à titre de prévention' si le motif d'absence est 'Maladie-Covid 19-sans carence'